

	COMITE DIRECTEUR
	MERCREDI 9 OCTOBRE 2024
	VISIOCONFERENCE

✓ **Présents :**

Samuel LEPUISSANT – U. Rennes 2
Yann MOISON – U. Rennes 2
Gérard VAILLANT – INSA Rennes
Geneviève CABAGNO – STAPS Rennes 2
Stanley VARRIN – UBO Brest
Sylvain ROUZIC -ENSTA Bretagne (*procuration C. LEBRANCHU*)
Gérémy GAUBICHER – U. Rennes 1
Enza LOUVEL – AMOS Rennes
Rozenn PATIN – UBO Brest
Maïwenn CLAUDIN – UBO Brest
Brendan FUSTEMBERG – UBO Brest

Ligue Bretagne : Frédéric PETER
Frédéric FAROU
Catherine THERON
Sophie BERNARD

<u>QUORUM :</u>	Minimum	6 membres
<i>Statuts 17.10.23</i>	Présents ou représentés	12 membres



👉 **Nouveaux statuts de la Ligue :**

Approbation des nouveaux statuts pour adoption par l'Assemblée Générale de la LBSU.

Articles modifiés : 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 11 ; 12 ; 15 ; 21

Après présentation aux membres du Comité Directeur, les nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité et pourront être adoptés à la prochaine AG de la ligue le 16/10/24.

Alternant sur Brest : Naëlle ABALLEA (12 mois)

Services civiques : 3 sur Rennes = Enza LOUVEL (10 mois)
Chloé PELLAN (8 mois)
Tom HUMEAU (8 mois)

1 sur Brest = Erwann GERARD (9 mois)

1 sur St Brieuc = Lucile LERAY (8 mois)

CDD animations CROUS : Rozenn PATIN (1^{er} juin au 31 octobre 2024)

Financement subvention CROUS, partage du temps de travail 50% LBSU, 50% CROUS

Suite à l'arrivée de Frédéric FAROU sur le site de Brest et à l'accroissement de l'activité, la Ligue envisage l'embauche d'un emploi pérenne à temps plein.

Coût annuel pour la Ligue :

Groupe 2 CCNS	27 916 €
Groupe 3 CCNS	30 842 €

Financements envisagés :

Arrêt de l'alternance	Coût de revient annuel = 7 795 €
FFSU : financement 25% restants sur postes permanents (actuellement à 1.75%)	Coût mensuel = 673€/mois Coût annuel = 8 071€ par an
Fonds propre de la Ligue	120 000 €

Réserves actuelles (au 09.10.24):

Livret A	107 200 €
Parts sociale BPGO	114 436 €

Sans aide de la FF Sport U, le coût de revient pour la Ligue serait de l'ordre de 20 121 € (salaire basé sur le groupe 2 de la CCNS).

Pour information, ce genre de décision n'est pas obligée d'être approuvée et votée par le Comité Directeur mais peut rester à la discrétion du Président de la Ligue.

G. VAILLANT : cette embauche sur Brest est une évidence voire une nécessité pour le bon fonctionnement de la Ligue. Cependant, il faut être extrêmement vigilants quant à l'utilisation des réserves afin de ne pas mettre en péril le bien-être financier de la Ligue.

G. CABAGNO : en effet, il est essentiel que le Comité Directeur soit concerté pour des décisions aussi importantes notamment quand cela touche aux finances. Les arguments présentés démontrent un besoin essentiel d'emploi sur Brest.

Y. MOISON : proposition à soumettre au CD : CDD de 3 ans, ce qui permettrait durant cette période de trouver de nouveaux financements et n'aurait pas d'impact majeur sur les réserves de la Ligue. Cela ne doit pas empiéter les aides aux associations sportives.

S. VARRIN : cette proposition sera à faire valider par le prochain Comité Directeur nouvellement élu.

Vote : unanimité.

